

# Partenariat des achats informatiques romands : 15 ans de collaboration fructueuse au bénéfice des administrations romandes



# Statuts

## 1.CONSTITUTION, DENOMINATION, DUREE, SIEGE, BUT

### Article 1 - Nom

- Dans l'intention de mettre en commun les besoins et moyens relatifs à l'acquisition de produits informatiques, un groupe de partenaires est constitué sous le nom de :

***PAIR – Partenariat des  
achats informatiques romands***

### Article 2 – Forme juridique

- Le Partenariat des achats informatiques romands, ci-après désigné par le PAIR, est une association sans but lucratif, au sens des articles 60 et ss. du Code Civil Suisse.

# Statuts

## **Article 3 – Personnalité**

- Le PAIR jouit de la personnalité morale. Il observe une stricte neutralité politique et religieuse.
- Sa durée est indéterminée.

## **Article 4 – Siège**

- Le siège du PAIR se trouve à l'adresse professionnelle de son président.

# Statuts

## Article 5 – Buts

Le PAIR a pour buts :

- de définir et réunir les besoins communs de ses membres actifs, tels que décrits à l'art. 7, afin de leur permettre d'acquérir, aux meilleures conditions, des produits et prestations liés aux technologies de l'information et de la communication,
- d'élaborer et de lancer, à cette fin, des appels d'offres en respectant les dispositions relatives aux marchés publics, de décider des adjudications, de les faire respecter et de faire appliquer les décisions prises en conformité des présents statuts,
- de favoriser les échanges de connaissances, compétences et expériences individuelles entre les différents membres.

# Statuts

## Article 7 – Membres actifs



Peuvent acquérir la qualité de membres actifs :

- les administrations publiques cantonales romandes,
- les villes des cantons romands,
- les associations faîtières regroupant des communes des cantons romands,
- les établissements de droit public des cantons romands,
- les entités publiques opérant au moyen d'un droit exclusif ou particulier dans les domaines de l'approvisionnement en eau, en énergie et dans celui des transports et des télécommunications,
- les établissements privés des cantons romands, subventionnés à plus de 50 % par des fonds publics.
- Toute candidature doit être adressée au président du PAIR qui la transmet pour décision au comité directeur.

## Statuts

### **Article 10 – Participation aux appels d’offres**

Les membres actifs sont libres de participer ou non à un appel d'offres lancé par le PAIR.

Les membres actifs qui décident de participer à un appel d'offres du PAIR doivent le déclarer par écrit au comité directeur.

Par leur déclaration, les membres actifs s'engagent à respecter le choix du ou des adjudicataires et des prestataires résultant de la procédure. Ils s'engagent aussi à s'approvisionner auprès de ceux-ci pendant toute la durée du contrat signé avec eux, pour toutes les fournitures et/ou services objets de l'appel d'offres.

# Statuts

## 6.COMITE DIRECTEUR

### Article 22 – Composition

- Le comité directeur est l'organe exécutif du PAIR. Il est composé de deux membres actifs par canton dont l'un est nécessairement l'administration publique cantonale.
- Les deux représentants de chaque membre actif peuvent siéger au comité. Toutefois chaque membre actif ne dispose que d'une seule voix au sein du comité.
- Le comité directeur désigne librement en son sein, le président, le vice-président, et le trésorier. Le président assume également le secrétariat.
- Le comité directeur se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, sur convocation du président, avec mention de l'ordre du jour. Il délibère valablement pour autant que la majorité de ses membres actifs soit présents.

## Organisation du PAIR : résumé

- Fondation en 2000.
- 41 membres (16 GE – 15 VD – 3 VS – 2 JU – 1 NE – 4 FR).
- Assemblée générale et séminaire annuels.
- Le PAIR offre la possibilité de participer à des appels d'offres bisannuels, de bénéficier ainsi des rabais accordés sur de grosses quantités et de se constituer ainsi un réseau de partenaires partageant le souci de la défense des intérêts publics.
- Pour ses appels d'offres, le PAIR est très attentif au respect des conditions AIMP et a introduit de nombreux critères de responsabilité environnementale et sociale.
- [www.pair.ch](http://www.pair.ch)



# Appels d'offres du PAIR

## Procédure ouverte – Respect de l'accord AIMP

### Conditions administratives de participation :

- Attestations couverture du personnel AVS, AI, AC, APG, Lmat, LAA et LPP.
- Attestation genevoise sur le respect des usages de la profession.
- Attestation fiscale.
- Déclaration sur le respect de l'égalité femmes et hommes.

### Critères d'aptitude :

- Extraits registres du commerce et des poursuites.
- ISO 9001.
- Signataire de la convention Swico Recycling.

## Appels d'offres du PAIR

Appel d'offres actuel :

- 5 lots, 2 adjudicataires par lot.
- 25 participants.
- Lot 1 : postes de travail standards – 27'000 – 13 mios hors TVA.
- Lot 2 : écrans – 16'100 – 2,5 mios hors TVA.
- Lot 3 : ordinateurs ultra portables – 6'500 – 5,2 mios hors TVA.
- Lot 4 : imprimantes – 2'300 – 0,6 mio hors TVA.
- Lot 5 : Stations de travail – 1'700 – 2,7 mios hors TVA.

Valeur globale : 24 millions de FS hors TVA.

Certains critères sont éliminatoires.

# Appels d'offres du PAIR

## Critères d'adjudication :

	Critère	Pondération	Sous-critère	Pondération	
				relative	absolue
1	Qualité technique et écologique de l'offre (selon les tests)	40%	Environnement	25%	10.0%
			Construction / montage	20%	8.0%
			Ergonomie	20%	8.0%
			Performances	20%	8.0%
			Plus values techniques	15%	6.0%
2	Coût	35%	Prix configuration offerte	80%	28.0%
			Coûts des options	20%	7.0%
3	Organisation et responsabilité sociale	25%	Responsabilité sociale	40%	10.0%
			Avant-vente et commande	20%	5.0%
			Services optionnels	20%	5.0%
			Support	20%	5.0%

## Appels d'offres du PAIR

### Tests :

- Formalisme, objectivité et traitement égalitaire.
- Valider les équipements retenus pour chaque lot.
- Mettre en évidence les équipements les plus adaptés à nos besoins.
- Contribuer à la sélection objective des meilleurs rapports qualité / prix selon nos critères.
- Tests techniques réalisés indépendamment sur 3 sites, puis confrontés et refaits en cas de divergences.
- Outils : CPUmark, CineBench, multimètres, etc.

## Appels d'offres du PAIR

### Tests :






- Les tests doivent être:
  - Mesurables
  - Reproductibles
  - Simples à réaliser
- Selon des rubriques définies
 

– Environnement	: 25% des points
– Construction et montage	: 20% des points
– Ergonomie	: 20% des points
– Performances	: 20% des points
– Plus values	: 15% des points

## Appels d'offres du PAIR

Labels environnementaux exigés :

- EPEAT Gold, TCO certified displays 5, Blauer Engel RAL-UZ 122 ou Nordic ecolabel imaging équipement.
- Tous ces labels incluent Energy star.

TCO	EPEAT	Energy Star	Blauer Engel	Nordic Ecolabel (1)
				
Suède	USA	USA	Allemagne	5 pays nordiques
<a href="http://www.tcodevelopment.com">www.tcodevelopment.com</a>	<a href="http://www.epeat.net">www.epeat.net</a>	<a href="http://www.energystar.gov">www.energystar.gov</a>	<a href="http://www.blauer-engel.de">www.blauer-engel.de</a>	<a href="http://www.nordic-ecolabel.org">www.nordic-ecolabel.org</a>

Attester de l'existence d'une politique d'entreprise respectant des normes de protection de l'environnement.

## Appels d'offres du PAIR

Critères environnementaux et de responsabilité sociale :

- Publication d'un rapport annuel sur la politique de responsabilité sociale et environnementale.
- Audits ou contrôles sur le respect du code de conduite ou de la charte développement durable dans les usines de ses sous-traitants.
- Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour le soumissionnaire et ses fournisseurs avec objectifs chiffrés de réduction.
- Nomination d'un ou plusieurs responsables des questions de responsabilité sociale et environnementale.

## Appels d'offres du PAIR

Critères environnementaux et de responsabilité sociale :

- Code de conduite de responsabilité sociale et environnementale faisant référence aux conventions fondamentales de l'OIT. Clauses relatives à la liberté d'association, au travail temporaire et au travail des étudiants.
- Participation à une initiative multipartite de responsabilité sociale et/ou environnementale.
- Initiatives de formation des ouvriers à leurs droits.
- Interdiction du benzène et du n-hexane dans la chaîne de production.
- Adoption d'une politique relative à la chaîne d'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflits ou à hauts risques.



## Appels d'offres du PAIR : résumé

Le PAIR est très attaché à ce que ses membres puissent être assurés de l'équité de traitement, de la bienfacture des documents, de la conformité à la législation, du respect de l'environnement et de la responsabilité sociale pour ses appels d'offres.

Les conditions obtenues sont extrêmement satisfaisantes.

Le PAIR collabore avec l'unité de développement durable du canton de Vaud et avec le service de management de l'environnement du canton de Genève; ainsi qu'avec l'ONG "Pain pour le prochain".

Pour ses critères, le PAIR met l'accent sur les conditions de vérifiabilité de ceux-ci.

## PAIR : conclusion et avenir

Les appels d'offres du PAIR concernent de gros marchés, ils sont donc très observés et leur adjudication impacte le marché suisse romand.

En automne 2014, le PAIR a été approché par la CSI qui souhaite constituer un groupe de travail dans le but de lancer un appel d'offres pour la fourniture de matériel micro-informatique à ses membres. Le PAIR collaborera volontiers dans le cadre de cette initiative.

Contact : [presidence@pair.ch](mailto:presidence@pair.ch)

Merci pour votre attention